

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 du mois de novembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 novembre, se réunit au lieu ordinaire de ses séances,  
salle du FORUM, sous la présidence de Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Présents :** Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire

Madame CASSAGNE Christine, Monsieur PUJOS Daniel, Madame OLHASQUE Annabel, Monsieur CAULE Thierry, Monsieur PERSILLON David (adjoints)

Madame BOUVILLE Josée, Monsieur BADET Gilbert, Madame CALAND Marie-Christine, Monsieur ALQUIER Ivan, Monsieur COURREYAN Serge, Monsieur FORTINON Xavier, Madame PERIER Michèle, Monsieur LARGE Daniel, Madame LARRERE Dominique, Madame POUYDEBASQUE Florence, Madame WEBER Sophie, Monsieur DARMANTHE Corentin, Monsieur PONS Guy, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame AMESTOY Katia, Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame DESCLOQUEMANT Sandrine, Madame BOURREL Elodie (conseillers municipaux)

**Absents excusés :**

Madame DELEST Marie-France donne pouvoir à Monsieur BADET Gilbert

Monsieur SERVETO Yves donne pouvoir à Madame CASSAGNE Christine

Madame MAS Muriel donne pouvoir à Madame WEBER Sophie

Madame ANDUEZA Chloé donne pouvoir à Monsieur Arnaud BOURDENX

**Absente :**

Madame JOUARET Morgane

Secrétaire de séance : Monsieur CAULE Thierry

Monsieur le Maire précise qu'au vu du contexte sanitaire, de nouvelles dispositions sont prises concernant l'organisation de l'assemblée délibérante et que le quorum pourrait être atteint avec un tiers des membres.

Le procès verbal de la séance du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

### LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION ENTRE LE 21 OCTOBRE 2021 ET LE 18 NOVEMBRE 2021

- 21-047 Convention de mise à disposition – logements collectifs –Conseil départemental Tarn et Garonne - du 25 octobre 2021 au 22 avril 2022 / gratuit
- 21-048 Convention de mise à disposition – école du bourg – salle de classe – association de sauvegarde et d'action éducative des Landes – du 22 octobre 2021 au 31 juillet 2022 / gratuit
- 21-049 Convention de mise à disposition – surfaces boisées – service départemental d'incendie et de secours des Landes – formation de tronçonnage / gratuit
- 21-050 Contrat de location entretien et maintenance solutions d'impression - avenant n°1 – AM TRUST / prolongation contrat de 1 an / 3 950€ par trimestre
- 21-051 PASS ASSO- liste associations 2021
- 21-052 achat véhicule –centre technique municipal / 33 375,76 euros TTC
- 21-053 PASS ASSO – liste associations 2021
- 21-054 Contrat prestation planification et gestion du temps personnel Commune de Mimizan / prestation et formation OCTIME: 4 745 euros HT soit 5 694 euros TTC – module interface paie : 900 euros HT soit 1 080 euros TTC – service logiciel : 490 euros HT par mois soit 588 euros TTC

- 21-055 Contrats de location et entretien machine à affranchir le courrier QUADIENT – (1 462,45 euros HT soit 1 754,94 euros TTC) et plieuse pour mise sous plis documents (2 482,53 euros HT soit 2 979,04 euros TTC)
- 21-056 Convention d'occupation du domaine privé communal – Valentin GODEAU – LOC BOX – du 15 avril 2021 au 15 octobre 2021 / 1 240 euros
- 21-057 Convention d'occupation du domaine privé communal – Eric COLIN – JET 2 DECOUVERTE – du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre – saisons 2021 et 2022 / 2 250 euros pour chaque période
- 21-058 Convention d'occupation du domaine privé communal – Isidore CARVALHO MARQUES et Elie CARVALHO MARQUES – location bateaux électriques – du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre – saisons 2021 et 2022 / 1 500 euros pour chaque période

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Attributions de compensation CCM 2021
- 2- Collège Jacques Prévert - Demande de subvention – projet « filles-garçons : clichés en tous genres
- 3- Cession parcelle 0280 à MR GAZEAUD et MME GOMEZ
- 4- Contrat PEC
- 5- Rapport d'activité de la Communauté de Communes de Mimizan pour l'année 2020
- 6- Rapport d'activité des campings pour l'année 2020

### **1- Attributions de compensation CCM 2021**

---

Rapporteur : Frédéric POMAREZ

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Lorsque nous votons le budget, nous n'avons pas encore les attributions puisque nous n'avons pas toutes les données et notamment celles du FIC.

Dans sa séance du 28 juillet, le Conseil communautaire a approuvé les montants des attributions de compensation pour 2021.

Ce montant prend en compte le montant du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FIC) qui est intégralement pris en charge par la Communauté de communes. Cette dernière prélève ensuite la part communale sur chacune des communes.

Ce principe a été validé en 2016 dans la commission locale d'évaluation des charges et de transférer la CLECT.

Il est donc proposé d'accepter le montant de l'attribution de compensation 2021 fixé pour la commune de Mimizan à :

- AC positive : 2 058 121,80 euros

-AC investissement : 50 000 euros qui comprend l'aménagement de la zone artisanale.

Nous pouvons donc observer une progression de ce FIC qui est de 9,2% entre 2020 et 2021 sur l'ensemble de la Communauté de communes. Concernant la commune de Mimizan, cela représente une augmentation de 36301 €. »

COMMUNES	AC négative	Ac positive	AC investissement
	2021	2021	2021
AUREILHAN	6 079,35		
BIAS	25 595,00		
MIMIZAN		2 058 121,80	50 000,00
PONTENX LES FORGES		12 609,00	
SAINT PAUL EN BORN	27 909,00		
MEZOS		123 698,00	
<b>MONTANT</b>	<b>59 583,35</b>	<b>2 194 428,80</b>	<b>50 000,00</b>

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'unanimité D'ACCEPTER le montant de l'attribution de compensation 2021 fixé pour la Commune de Mimizan à :**

- **AC positive : 2 058 121,80 euros**
- **AC investissement : 50 000 euros**

## **2- Collège Jacques Prévert - Demande de subvention – projet « filles-garçons : clichés en tous genres »**

Rapporteur : Christine CASSAGNE  
Vote : UNANIMITE  
Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Par courrier en date du 6 juillet 2021, le collège Jacques Prévert a informé la commune de son souhait de développer avec les classes de 5<sup>ème</sup> sur l'année 2021-2022 un projet intitulé « filles-garçons : clichés en tous genres ».

Ce projet consiste en une série d'actions de sensibilisation des collégiens et collégiennes afin de promouvoir la mixité filles-garçons dans tous les espaces, et déconstruire les stéréotypes sexistes. Ces actions seront menées par deux intervenant-es. Un partenariat pourra être mis en place avec la structure municipale de l'Espace jeunes.

Le coût de ce projet s'élève à 2 000 euros.

Des participations ont été demandées au Conseil Départemental pour un montant de 1 000 euros et le collège interviendrait à hauteur de 500 euros. La commune a été sollicitée à hauteur de 500 euros.

Les positions sociales des hommes et des femmes ne résultent pas uniquement de choix de vie individuels et rationnels mais aussi, et très profondément, d'habitudes, de clichés, de traditions, qui n'influencent pas seulement les goûts des individus mais aussi les institutions et les ressources qu'elles constituent pour chacun et chacune. En façonnant les représentations ainsi que les attitudes et les comportements de genre, nous sommes convaincus que l'éducation est un facteur déterminant de lutte contre les stéréotypes et un vecteur de changement social et culturel.

Aussi, il semble primordial pour la collectivité d'accompagner ces projets en faveur d'une société plus égalitaire.

Cette action s'inscrit également dans les axes d'intervention et les actions qui doivent être finalisés par le cadre du travail mené par le Conseil local de prévention de la délinquance (CLSPD) de la Commune.

Il sera proposé au Conseil municipal :

➤ **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 euros au foyer socio éducatif du Collège Jacques Prévert de Mimizan pour mener à bien le projet « filles-garçons – clichés en tous genres » »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'unanimité D'ATTRIBUER une subvention de 500 euros au foyer socio éducatif du Collège Jacques Prévert de Mimizan pour mener à bien le projet « filles-garçons – clichés en tous genres »**

### **3- Cession parcelle 0280 à MR GAZEAUD et MME GOMEZ**

---

Rapporteur : Gilbert BADET

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Vu le courrier reçu le 20 septembre 2021 par lequel Monsieur GAZEAUD Nicolas et Madame GOMES Dorine, domiciliés 16 Boulevard de l'Atlantique à Mimizan ont confirmé leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section P n° 280 route de Baleste au lieu-dit Les Gueigs à MIMIZAN, d'une superficie d'environ 1426 m2 ;

Vu l'avis des services du Domaine en date du 27 octobre 2021,

Il sera proposé au Conseil municipal

➤ DE VENDRE à Monsieur GAZEAUD Nicolas et Madame GOMES Dorine, domiciliés 16 Boulevard de l'Atlantique à Mimizan ou à toute personne morale s'y substituant, une partie de la parcelle cadastrée Section P n°280 située route de Baleste au lieu-dit Les Gueigs à MIMIZAN, d'une superficie d'environ 1426 m2 au prix de 57 813€ HT soit 69 375€ TTC.

Le prix se décompose en :

- Un prix de terrain de 63 euros le m2 (60 euros estimation Domaine + 3 euros de viabilisation)
- Un prix de terrain de 2 euros pour le fond de parcelle et le chemin d'accès non constructibles

➤ DE DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge des acquéreurs (frais de notaire,...) et que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur le terrain ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du conseil municipal sera demandée avant toute cession.

➤ D'AUTORISER Monsieur GAZEAUD Nicolas et Madame GOMES Dorine à déposer une demande de permis de construire avant l'achat définitif de ce bien ;

➤ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

Il s'agit de deux terrains qui ont déjà été mis à la vente.

Le service environnement va prochainement retracer la craste existante afin qu'elle soit en état au moment de la vente. »

Monsieur Frédéric POMAREZ :

« Il s'agit d'un terrain qui a déjà été mis à la vente et où les acquéreurs avaient rencontré des difficultés concernant leur projet....

Monsieur Gilbert BADET :

".... Un permis de construire avait été déposé."

Monsieur Frédéric POMAREZ :

" Les acquéreurs sont de jeunes mimizannais qui connaissent bien le terrain et ont conscience de l'existence d'un petit peu d'eau en fond de parcelle. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'unanimité DE VENDRE à Monsieur GAZEAUD Nicolas et Madame GOMES Dorine, domiciliés 16 Boulevard de l'Atlantique à Mimizan ou à toute personne morale s'y substituant, une partie de la parcelle cadastrée Section P n°280 située route de Baleste au lieu-dit Les Gueigs à MIMIZAN, d'une superficie d'environ 1426 m2 au prix de 57 813€ HT soit 69 375€ TTC.**

**Le prix se décompose en :**

- **Un prix de terrain de 63 euros le m2 (60 euros estimation Domaine + 3 euros de viabilisation)**
- **Un prix de terrain de 2 euros pour le fond de parcelle et le chemin d'accès non constructibles**

**DE DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge des acquéreurs (frais de notaire,...) et que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur le terrain ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du conseil municipal sera demandée avant toute cession.**

**D'AUTORISER Monsieur GAZEAUD Nicolas et Madame GOMES Dorine à déposer une demande de permis de construire avant l'achat définitif de ce bien ;**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.**

#### **4- Contrat PEC**

---

Rapporteur : Florence POUYDEBASQUE

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Le parcours emploi compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

S'il accepte ces 2 créations des postes d'adjoints d'animation au service enfance dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des deux conventions et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable des conventions passées entre l'employeur et le prescripteur.

Il sera donc proposé au Conseil municipal :

➤ DE CREER deux postes d'adjoint d'animation au service enfance à compter du 8 septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

➤ DE PRECISER que ces contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.

➤ DE PRÉCISER que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

➤ D'INDIQUER que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.

➤ D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats ainsi que tous documents afférents à cette décision. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'unanimité**

➤ **DE CRÉER deux postes d'adjoint d'animation au service enfance à compter du 8 septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».**

➤ **DE PRÉCISER que ces contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.**

➤ **DE PRÉCISER que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.**

➤ **D'INDIQUER que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.**

➤ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats ainsi que tous documents afférents à cette décision.**

## **5- Rapport d'activité de la Communauté de Communes de Mimizan pour l'année 2020**

---

Rapporteur : Xavier FORTINON  
Vote : UNANIMITE  
Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Nous allons tout d'abord parler de l'année 2020, puisque l'année 2021 n'est pas encore achevée. Dans la mesure où vous avez tous été destinataires de ce rapport d'activité, à partir du schéma de la page 9, je vais simplement essayer de vous donner quelques éléments de compréhension de l'activité de la Communauté de communes à travers ses différentes compétences.

Je souhaite donc rappeler qu'en 1991, cette communauté de communes était un district et qu'il a été transformé en année 2000.

Deux établissements gravitent autour de la Communauté de communes. Le premier qui est le centre intercommunal d'action sociale qui gère à la fois les services d'aide et d'accompagnement à domicile et le service de soins infirmiers à domicile ainsi que le fond local d'aide aux jeunes, la banque alimentaire, le service de transport pour les personnes âgées dans le cas de l'aide à la mobilité.

Le second est l'Office intercommunal de tourisme alimenté par la collecte de la taxe de séjour.

Ces deux établissements sont des établissements qui ont une personnalité morale à part.

La Communauté de Communes a un budget général qui représente l'ensemble des compétences et 3 budgets annexes : l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Il est vrai que la Communauté de Communes est identifiée principalement par son service d'eau et d'assainissement dans la mesure où c'est un service qui concerne l'ensemble des usagers. Aujourd'hui, nous approchons les 10 000 abonnés.

Concernant le service d'eau et d'assainissement, un certain nombre d'informations vous sont données dans le rapport. Il s'agit d'un service géré en régie directe avec une exploitation de l'eau et de

l'assainissement entièrement publique. Le tarif, identique depuis 2014, reste à peu près inférieur à 20 % de la moyenne de la tarification qui existe dans le bassin Adour-Garonne. Les travaux d'investissement en eau sont de l'ordre de 1 000 000 € et passeront à 1 500 000€ à partir de 2021 permettant le renouvellement des infrastructures mais aussi l'investissement dans des infrastructures nouvelles.

Ce qui est notable pour ce service, c'est que nous bénéficions de ressources en eau qui permettent d'alimenter l'ensemble de la population sans difficulté.

Compte tenu de la mise en œuvre du dernier forage à Saint-Paul-en-Born, il a été décidé d'arrêter la station de traitement de l'eau pour une période longue dans la mesure où l'eau qui y est prélevée est de qualité "eau de source". Cela ne nécessite donc pas le même traitement que sur les forages présents à Mimizan qui eux nécessitent une déferrisation très importante.

Le fait de ne plus faire fonctionner cette station de traitement d'eau potable permet un peu de diminuer les coûts de traitement.

Autre élément important, l'ensemble de l'assainissement collectif est raccordé uniquement sur deux stations d'épuration : celle de Mimizan qui collecte les eaux usées des usagers de Pontenx les Forges, Saint-Paul, Aureilhan, Bias et Mimizan puis celle de Mézos qui collecte les effluents des usagers de Mézos. Pour information, historiquement, la commune de Mézos a rejoint la Communauté de communes en 2013. Elle avait donc un réseau à part tant en eau potable qu'en assainissement avec une station d'épuration.

Il est vrai que le fait d'avoir une seule station d'épuration pour toutes ces communes est un choix un peu particulier. La raison est qu'une conduite de refoulement a été créée de Pontenx à la station d'épuration de Mimizan lorsque les communes de Saint-Paul en Born et Pontenx ont adhéré à cette compétence de la Communauté de communes. Ce qui permet de ne pas avoir de nombreuses stations d'épuration sur le territoire.

L'eau et l'assainissement représentent un secteur très important mais la Communauté de Communes intervient dans d'autres nombreux domaines.

Tout d'abord dans le domaine du développement économique et touristique parce que c'est une compétence obligatoire au travers de l'office intercommunal du tourisme. Il intervient notamment dans l'accueil d'entreprises dans les différentes zones d'activités. Depuis quelques années, nous gérons les zones d'activités du Born (Mimizan et Mézos). Nous gérons déjà l'extension de la zone d'activité de Mimizan qui aujourd'hui connaît un succès important. Mais il reste tout de même à réaliser toute la réhabilitation de celle-ci. Cette dernière a été transférée il y a quelques années de la commune de Mimizan à la Communauté de communes afin de la rendre aussi attractive et peut-être requalifier cette zone lors d'un travail avec l'ensemble des entrepreneurs présents.

Il existe également une zone d'activités sur la commune de Pontenx, sur la route de St Trosse, et une autre nommée Ecomatériat où s'est récemment implanté un parc photovoltaïque actuellement en fonctionnement.

En matière d'activité économique, il existe également une pépinière d'entreprises située à côté du CIAS derrière le centre Athena. Cette pépinière fonctionne avec une proposition d'accueil d'entreprises sur l'ensemble du territoire à travers l'espace de coworking mais vient aussi en soutien aux activités commerciales comme nous avons pu le vivre pendant la période du covid où un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour aider matériellement et financièrement le secteur économique.

L'aménagement est aussi une autre compétence de la Communauté de Communes.

La gestion de la voirie concerne à peu près 50% du réseau de voirie présent sur l'ensemble des communes du territoire.

Historiquement, il existe un classement entre la voirie communautaire et communale.

La gestion de l'ensemble du réseau cyclable est une autre compétence. Celle-ci a fait l'objet d'une délibération sur un schéma cyclable avec une extension de ce réseau. Aujourd'hui, c'est un peu plus

de 45 km qui seront doublés sur les 5 ans à venir. Dans ce schéma, il y aura un gros effort à faire sur la problématique de l'entretien notamment liée aux aléas climatiques.

En plus de réaliser des extensions, l'objet du schéma est aussi de faire du vélo un véritable objet de mobilité. Il faut donc relier l'ensemble des centres-bourgs parce que ce réseau cyclable avait plutôt été construit comme un outil exclusivement touristique. Il va donc falloir travailler le maillage à l'intérieur des communes afin que les pistes cyclables se dirigent davantage vers les services.

Nous avons également un service en matière d'environnement dans la mesure où maintenant depuis un certain nombre d'années, la Communauté de Communes a adopté le plan des territoires à énergie positive. Cela se décline en un certain nombre d'actions dont une qui fonctionne particulièrement : la plate-forme de rénovation énergétique Precoréno. Celle-ci est en partenariat avec la Communauté de Communes Haute-Landes. Un programme de rénovation des bâtiments publics est intervenu durant les années antérieures ainsi que l'installation de bornes pour véhicules électriques avec le SYDEC.

Au niveau du domaine environnemental, il y a quand même une opération importante qui est la gestion du trait de côte. Celle-ci a été initiée et réfléchi depuis l'année 2012/2013 et voit la première réalisation commencer. Des chantiers importants de l'ordre de 7,5 à 8 millions d'euros auront lieu durant les 3 à 4 années à venir sur Mimizan.

En matière de service à la population, il y a à la fois le développement du numérique avec le centre Athéna et les points informatiques destinés à l'ensemble du public qui souhaite se former à ces technologies de l'information et de la communication. Le recrutement récent d'un conseiller numérique va être maillé sur l'ensemble du département pour accompagner l'ensemble du public à la problématique de la dématérialisation qui avance à grands pas.

Au delà du centre Athéna, il y a tout ce qui touche à l'enseignement musical qui est une des composantes historiques de la Communauté de Communes avec le fonctionnement de l'école de musique sur les sites de Mimizan et de Pontenx. Selon les années, ces structures accueillent entre 150 et 180 élèves où le solfège est enseigné et où ils peuvent trouver des ensembles instrumentaux. Cela concerne à la fois l'harmonie mais aussi les instruments à cordes qui sont eux particulièrement enseignés sur la commune de Pontenx.

La Communauté de Communes a adopté un plan de soutien à la construction de logements sociaux et dote donc toutes les opérations de logement social d'une subvention particulière par logement. Cela, si les opérations correspondent à un certain nombre de critères qui sont définis dans le règlement adopté et si elles respectent la charte départementale des bailleurs sociaux.

Dans le domaine de la santé, une maison de santé pluridisciplinaire a été réalisée sur la commune de Mimizan et une autre l'année dernière sur la commune de Pontenx.

Tous les ans, des aménagements complémentaires sont menés afin que le patrimoine soit entretenu en permanence voire complété.

Ce dont nous pouvons nous satisfaire aujourd'hui, c'est que la maison de santé de Mimizan d'une part est complète et que les professionnels de santé ont un projet. Cela nécessitera bien sûr des études complémentaires de demandes d'extension compte tenu du fait qu'ils reçoivent des échos favorables de beaucoup de professionnels de santé afin de s'implanter au sein de cet équipement.

Le site de Pontenx est quant à lui dans sa première année d'exercice, nous verrons dans le temps si son fonctionnement correspond aux attentes.

La piscine intercommunale est un autre service proposé à la population qui en temps hors covid compte 52 000 entrées. Elle accueille des scolaires et des associations qui peuvent exercer leurs activités dont le club de natation, le Born et Eau Club, les deux clubs de plongée, des clubs de surf, le club de sauvetage et un club de kayak entre autres. Nous accueillons également les pompiers qui souhaitent s'entraîner dans ce lieu.

De même, il existe un ensemble d'activités proposées dont les prestations sont réalisées par le personnel de la Communauté de Communes : les bébés nageurs, l'aquagym, l'aquabike .....  
Il est vrai que le coût annuel de cette piscine pour la collectivité représente un déficit de 350 000 € mais il offre tout de même un service très important compte tenu de la fréquentation et du nombre de leçons de natation délivrées.

Un autre élément qui est peut-être un peu moins connu. La Communauté de Communes participe au financement du service départemental d'incendie et de secours à la place des communes. Au vu des éléments budgétaires, cela représente un peu plus de 300 000 € par an. Nous sommes le seul territoire à le faire dans les Landes et cela constitue une économie substantielle pour les communes parce que c'est une dépense qui est assez dynamique et qui a quand même connu une croissance très importante.

En matière budgétaire, sur le compte administratif de l'exercice 2020, les recettes sont à peu près de 11 660 000 € et les dépenses de 9 244 000 € en fonctionnement. La grande majeure partie des dépenses est la redistribution des recettes auprès des communes. En effet, cette Communauté de Communes a été construite sur le principe de la solidarité. Il s'agit d'une redistribution de 5 300 000 € aux communes.

Il ne reste donc que le montant de la différence en section de fonctionnement pour exercer les compétences que je viens d'évoquer.

La deuxième dépense est celle du personnel pour environ 1 650 000€.

Les autres dépenses qui prennent de l'ampleur sont ce que nous appelons les autres charges de gestion courante pour un montant d'un peu plus de 1 000 000 d'euros. Ce sont toutes les contributions aux établissements auxquels la Communauté de Communes adhère (SDIS, nettoyage des plages ....). En effet, c'est aussi la Communauté de Communes qui finance le nettoyage des plages de la commune de Mimizan. Cela représente à peu près 50 % du coût qui est assuré par les communes du littoral landais soit à peu près 90 000 € par an. Il y a aussi la participation au financement du CIAS qui était de 250 000 € en 2020 et de 330 000 € en 2021.

Voici pour les dépenses les plus importantes. Ensuite, il y a tout ce qui a trait au financement de Géolandes à travers la gestion des étangs pour un montant de 68 000 € environ. Puis le Pays Landes Nature Côte d'Argent pour un montant d'à peu près 50 000€, des aides aux associations qui relèvent de nos compétences pour un peu plus de 26 000€, l'adhésion à l'EPFL (Etablissement Public Foncier des Landes) pour 57 000€. Ensuite, la moitié de cette contribution est refacturée aux communes. C'est à dire que le solde pour la Communauté de Communes est de la moitié. Et enfin, le SCOT du Born pour 27 000€.

Il est vrai que ce sont des dépenses qui sont portées par d'autres structures mais qui sont bien sûr des dépenses obligatoires pour la Communauté de Communes.

Vous trouverez ensuite, le budget investissement dont vous avez le détail sur l'année 2020. C'est un budget qui varie selon les années. Vous voyez qu'en 2020, la dépense la plus importante était liée à la maison de santé de Pontenx.

En 2021, il y aura la gestion du trait de côte ainsi que le projet de l'application du schéma cyclable qui prendront la part plus importante.

En 2020, il y a également les travaux à la fois sur le bâtiment communautaire, sur la maison de santé de Mimizan mais aussi sur les investissements à la piscine. En effet, tous les ans, nous faisons entre 100 000€ et 150 000€ de dépenses sur ces derniers.

Il y a également toutes les opérations de maîtrise sur la gestion du trait de côte.

Ensuite, vous avez le financement dont une très grosse partie se fait en autofinancement pour à peu près 2 000 000€ auquel s'ajoutent les subventions. C'est la raison pour laquelle l'emprunt était quasiment nul en 2020.

J'ai essayé de balayer le rapport assez rapidement mais je me tiens bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. »

Monsieur Frédéric POMAREZ :

« Je vous remercie. Souhaitez-vous des précisions en particulier? Nous pouvons remercier les services de la Communauté de Communes pour les services rendus aux Mimizannais et au territoire en général.

Il n'y a pas vraiment de vote. Ici, il s'agit juste d'acter le fait que nous avons présenté ce rapport. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'unanimité DE PRENDRE acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes de Mimizan.**

## **6- Rapport d'activité des campings pour l'année 2020**

---

Rapporteur : Frédéric POMAREZ

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX, Xavier FORTINON, David PERSILLON

Le rapporteur expose :

« Je souhaite tout d'abord rappeler le cadre juridique.

En octobre 2016, après une procédure de délégation de service public, la commune a confié la gestion des campings du lac et de la plage à la société SARL PL Mimizan pour une durée de 18 ans.

Tous les ans, nous devons faire le point de la gestion de ces campings.

Le rapport ici présent nous a été remis en septembre.

Nous présenterons un rapport du casino ultérieurement puisqu'il s'agit également d'une délégation de service public.

Le camping de la plage a été classé en 4 étoiles avec une capacité de 617 emplacements sur 16 hectares. Celui du lac est classé 3 étoiles avec une capacité de 459 emplacements sur 9 hectares.

L'année 2020 a été un peu particulière en raison du contexte sanitaire (fermetures administratives des hébergements de plein-air). L'ouverture des campings qui se fait habituellement début avril n'a pu se faire qu'au 12 juin 2020. Des conséquences ont eu lieu sur la fréquentation et donc sur les recettes qui sont liées. La fréquentation étrangère est en baisse mais compensée par une fréquentation nationale.

La covid a engendré des retards sur les travaux d'investissement. En effet, environ 6 000 000€ de travaux étaient prévus mais 5 387 000€ ont pu être réalisés.

Je reviens donc sur la fréquentation du camping de la plage. En 2020, un peu plus de 68 478 nuitées. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2019 dont la fréquentation était de 76 652 nuitées.

Concernant le lac, 24 999 nuitées en 2020 et 29 000 nuitées en 2019.

Cela représente donc une baisse de 10 % pour le camping de la plage et de 13,81% pour le camping du lac.

Le chiffre d'affaire est aussi en baisse avec un total de 2 069 822€ en 2020 à comparer avec celui de 2019 qui s'établissait à 2 150 618€. Mais nous voyons également que le chiffre d'affaire est plus important en 2020 qu'en 2018.

Concernant le camping du lac, le chiffre d'affaire de 345 773€ en 2020, à comparer avec celui de 2019 qui était de 448 490€. Ce chiffre d'affaire de 2020 est inférieur à celui de 2018.

Les recettes sont constituées d'une part fixe qui est indexée au début de la délégation soit un montant de 240 000 € ainsi que d'une part variable basée sur le chiffre d'affaire réalisé. En 2020, nous avons une recette de 200 594,51 € pour le camping de la plage et une recette de 36 367,37 € pour le lac. Ce qui fait donc un montant cumulé de 236 961,88€. Un montant donc un peu inférieur à celui de 2019.

Nous avons rencontré les responsables des campings parce qu'il existait un recours. Ces derniers s'étaient associés avec le camping de Mézos et ne payaient pas la taxe de séjour. Depuis 2020, cette dernière qui n'était jusqu'alors pas payée l'est désormais. Ceci est donc une bonne nouvelle pour l'office du tourisme.

Je vous ai donc parlé des investissements pour un montant de 5 387 000€ au total dont 901 432€ de réalisés en 2020.

Voici pour ce rapport de délégation des campings. Avez-vous des questions? »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Arnaud BOURDENX :

« Juste une petite remarque sur votre synthèse parce que vous l'avez juste signalé entre parenthèses et que vous ne vous êtes pas étendu sur l'ensemble des investissements de ce délégataire. Vous avez rappelé rapidement qu'il avait aujourd'hui atteint le montant de 5 387 000€ sur les 6 000 000€. Je trouvais intéressant de rappeler que même sur les 6 000 000€, si nous regardons précisément le rapport, les 5 000 000€ qu'ils devaient réaliser en 2021, il reste 1 000 000€ jusqu'à 2030. Finalement, ce délégataire a investi plus que ce qu'il avait prévu.

Considérant la période que nous avons traversée, je pense que c'est quelque chose dont il faut se réjouir d'une part parce que l'investissement est risqué depuis 2 ans et d'autre part parce qu'il y avait tout de même un vrai challenge à remettre à niveau ces deux campings.

Je crois qu'aujourd'hui pour ceux qui ont eu la chance de visiter le camping de la plage, il est indéniable que ce camping ainsi que celui du lac ont été remis à niveau même si ce dernier a connu un petit peu de retard à cause des difficultés rencontrées au niveau des autorisations liées à l'endroit où il se situe. Et ce n'est pas fini car il reste encore des travaux en financements propres ou en crédit-bail. Pour ceux qui ont regardé le rapport plus précisément, le crédit-bail leur permet d'accéder à la location pour des durées déterminées et de renouveler le matériel beaucoup plus rapidement.

Des investissements très importants et ciblés comme ils l'avaient annoncé. En termes de nouvelles prestations, sur le domaine aquatique prévu à 100 000 €, ils ont investi 773 000 €. Ce qui représente pratiquement 7 fois plus.

Sur la partie lac, on arrive à un investissement avec leurs fonds propres qui est supérieur au prévisionnel qui est de 31 %. Malgré les difficultés d'autorisations environnementales que je citais, les investissements aujourd'hui sont supérieurs au prévisionnel de +6,7%.

En rappelant le montant total qui avoisine les 5 300 000 €, pour notre part, nous sommes globalement très satisfaits de cet investisseur et de ses investissements pour la commune puisque vous avez également abordé le sujet des redevances.

Nous sommes satisfaits pour l'ensemble des personnes qui viennent séjourner au camping puisqu'en plus d'offres locales existantes par rapport à un camping beaucoup plus « sauvage », nous pouvons aujourd'hui prétendre au fait d'avoir une prestation à Mimizan digne de ce nom ou du moins digne des campings et de l'attente d'une certaine clientèle en 2021. »

Monsieur David PERSILLON :

« Je vous ai écouté Monsieur Bourdenx mais je tiens à préciser que cela a influencé sur la clientèle de ces campings, que nous ne recevons plus les mêmes personnes qu'avant et que nous avons changé de standing. »

Monsieur Xavier FORTINON :

« Les raisons du positionnement que nous avons sur la délégation de service public n'ont pas évolué. Nous considérons qu'aujourd'hui, ce qui a accompagné la délégation de service public, c'est surtout une augmentation très importante des prix, un doublement, qui de fait change inévitablement la clientèle comme l'a expliqué monsieur Persillon.

Tout cela, avec une offre proposée à l'intérieur du camping qui permet de moins grand échanges entre les résidents du camping et la station balnéaire. Cela est constaté.

Il ne faut pas non plus oublier les éléments de la délégation qui ne sont toujours pas éludés. Rappelez-vous, historiquement, il devait y avoir une renégociation de la dette et le versement d'un supplément. Il s'est avéré que ceci est impossible et que nous sommes toujours en train de rembourser la dette et que les prestataires nous remboursent les annuités. Cela veut dire que ces éléments là prévus dans la délégation n'ont pas pu être mis en œuvre.

De plus, il y a quand même eu la récupération de nombreux agents dans le budget général de la collectivité et qui sont toujours présents dans la collectivité locale.

Je pense donc que lorsque nous présentons les choses, il faut présenter l'ensemble des faces. Je pense que si la collectivité avait voulu transformer le camping comme il est devenu aujourd'hui, rien ne s'y opposait. Ce n'était pas un problème de financement parce que le camping dégageait des moyens suffisants pour pouvoir investir.

C'est un choix différent qui a été fait : un choix de délégation.

Nous en avons débattu ensemble, des choix ont été faits. Maintenant, nous gérons la délégation pour les années qui restent. Nous allons faire avec.

Mais ce qui était vrai il y a quelques années et ce que nous avons avancé en 2017, n'a pas changé. Cela s'est avéré totalement vrai.

Vous pouvez avoir une vision différente, vous pouvez regarder les investissements, il faut aussi se rendre compte des conséquences plus que significatives sur l'augmentation du prix quand même sans oublier la reprise des charges de personnel et l'annuité d'emprunt qui n'a pas disparu, bien au contraire. »

Monsieur Arnaud BOURDENX :

« Merci donc, je voudrais faire deux-trois remarques.

La première : je reviens sur l'intervention de Monsieur Persillon. Ce n'est pas une vision lorsque je regarde le tableau de l'évolution du type des nuitées sur le camping de la plage par exemple. C'est à dire de l'ensemble des autres prestations qui sont de nouvelles prestations. C'est une réalité. Cela signifie que l'offre est séduisante et pour cause.

Ensuite, concernant la hausse des tarifs, je peux l'entendre. En revanche, je crois aussi que nous ne trouverons pas de campings qui ont baissé leurs tarifs ces dernières années.

Il n'existe que des campings qui montent en prestations y compris le camping « sauvage ».

Vous verrez que tous les campings « sauvages » aux alentours sont tous montés en gamme et c'est exactement ce que veut la clientèle malgré ce que vous nous dites.

Troisième point, j'ai cité 5 à 6 millions d'investissements, la commune aurait-elle pu l'assumer ? Non, et nous ne sommes pas des spécialistes de l'investissement en camping. Et c'est une ligne d'emprunt de 2 000 000€, peu ou prou, qu'a repris le camping. Cela est quand même aidant pour notre santé financière. »

Monsieur Xavier FORTINON :

« Monsieur Bourdenx, il ne faut pas induire en erreur. L'encourt de capital est toujours à la commune de Mimizan. Il ne faut pas dire que le camping l'a repris.

C'est là que je peux dire qu'il y a eu tromperie sur la marchandise. C'était ce qui était écrit et qui n'a pas été réalisé.

Concernant l'augmentation des prix, nous pouvons dire ce que nous voulons et que ce soit lié à

l'augmentation de la prestation. Avant 2017, si vous regardez les nuitées en nombre de personnes, elles étaient deux fois plus importantes.

Ce sont des choix qui ont été faits, maintenant tout le monde les assume ou les subit, c'est une réalité. Ce qui me gêne surtout ce sont les échanges. Un camping a besoin de garder en son sein l'ensemble des résidents afin de pouvoir faire tourner l'ensemble des services annexes qu'il développe. Cela est compréhensible et il s'agit de sa logique économique.  
En revanche, en ce qui concerne le fonctionnement de la station, cela est un changement important. »

Monsieur Arnaud BOURDENX :

« J'avais oublié que sur le type de population, je crois qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte, aucun commerçant ne regrette la grande époque où un certain nombre de hollandais arrivaient pour l'été sauf peut être un bar et encore.

Aujourd'hui, sauf un commerçant ou deux, tous les autres ne se plaignent pas de la nouvelle configuration du nouveau camping.

A l'inverse, ils sont très satisfaits de la clientèle qui est désolidarisée de ce groupe de hollandais ou de surf camp qui venaient pour ne rien amener économiquement à Mimizan. »

Monsieur Xavier FORTINON :

« Ce qui est intéressant, c'est que cela témoigne qu'il peut y avoir des visions très différentes. Nous le constatons. Parfois, nous nous demandons si des choix peuvent être différents. Là, ils le sont et sont exprimés en la matière et de façon claire.

Vous comprendrez que je n'ai pas le même avis que vous. Si nous regardons les chiffres de la sécurité sur la station dans les années 2010 et que nous les comparons aux années 2020, je n'ai pas l'impression qu'en 2020 les chiffres soient très différents de ceux de 2010. Par rapport aux allusions que vous faisiez, je ne vois pas vraiment ce que nous pouvons en dire. A vous entendre, nous avons l'impression que la station était livrée à des déferlements. Je ne l'ai jamais vécu de la sorte mais nous avons là aussi peut être des différences de perceptions et cela tout le monde peut l'entendre. »

Monsieur Frédéric POMAREZ :

« Merci pour ces échanges. Dans tous les cas, nous allons être vigilants à ce que le contrat de délégation se réalise tel que nous l'avions prévu. Tout en sachant qu'il y a eu des soubresauts au mois de septembre. La vente de la holding qui gère les campings nous a été annoncée. Celle-ci serait reprise par la société Siblu. Nous avons eu des échanges et il y a également des discussions entre la holding qui gère les campings et la société Siblu. Nous ne savons pas pour l'instant où cela en est et s'il existe un contentieux entre eux ou pas.

Dans tous les cas, notre délégataire est PL Mimizan et nous serons vigilants à l'avenir. Nous avons eu quelques inquiétudes en septembre. Nous devrions obtenir des nouvelles assez rapidement afin de savoir où en est cette vente ou non du camping à Siblu.

A ce moment là, il faudra que la collectivité se prononce favorablement ou pas. Cela est écrit noir sur blanc sur le contrat de délégation. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'unanimité  
DE PRENDRE acte du rapport d'activité des campings pour l'année 2020.**

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 14 décembre 2021 dans la salle du Forum.

Fin de séance : 18H56

